

## **Bilan 2003 du pôle de compétence sécurité alimentaire**

Le pôle de compétence sécurité alimentaire est piloté conjointement par la Direction départementale des services vétérinaires et par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, (bilan de ses actions de l'année 2003).

Plus de 1600 établissements ont été inspectés (1630 exactement) et 500 contrôles de véhicules de transport de denrées alimentaires ont été conduits. Ces contrôles ont abouti à la rédaction de 56 procès-verbaux. La plupart de ces procès verbaux ont concerné le secteur de la restauration commerciale et celui des transports de denrées.

Un établissement de Tarbes se livrant à une activité de vente de produits à emporter (sandwiches au Kebab) a fait l'objet d'une fermeture administrative au mois de juillet.

L'établissement a rouvert en août à la suite de travaux exécutés conformément aux prescriptions détaillées dans l'arrêté préfectoral de fermeture.

Il n'y a pas eu d'intoxication alimentaire collective déclarée lors de l'été pourtant caniculaire. Seulement 3 déclarations durant l'année 2003 ont été faites et concernaient 28 malades au total. Les investigations menées conjointement par le pôle de compétence sécurité alimentaire (DDASS, DDSV et DDCCRF) ont montré que dans 2 cas (foyers familiaux) la consommation d'œufs fermiers contaminés par des salmonelles était en cause, la troisième intoxication intervenue dans un centre de vacances n'était vraisemblablement pas liée à un aliment.